REUNION PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 septembre 2015 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.
 - M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser?
 - M. BERGEN.- M. RASSAA est excusé.
 - M. LE PRESIDENT. M. HODY?
 - M. HODY.- Non, nous sommes tous présents.
 - M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES?
 - M. GEORGES.- M. CAMPSTEIN arrivera avec quelques minutes de retard.
 - M. LE PRESIDENT. Monsieur CULOT ?
 - M. CULOT.- Mme MATHELOT est excusée,
 - M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION?
 - M. DRION.- Nous sommes tous présents.
 - M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, les deux questions écrites de membres de notre Assemblée appelant une réponse orale (documents 14-15/401 et 421), la note de synthèse relative à la communication du Collège provincial (document 14-15/360) ainsi que les document 14-15/422 qui a été soumis à l'examen de la cinquième Commission de ce jour.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Je vous rappelle également que mercredi prochain, le 30 septembre, aura lieu une séance extraordinaire du Conseil provincial consacrée au départ de Monsieur Michel FORET, Gouverneur et à l'installation de son successeur. Vous avez reçu, début du mois, une convocation à cette séance avec un carton-réponse à renvoyer au service du protocole pour ce vendredi. Si ce n'est pas encore fait, je vous invite à le faire sans plus attendre.

Enfin, dernière petite information pratique : pour ceux qui le souhaitent, les secondes cartes de parking sont disponibles auprès de Monsieur Jérôme ETIENNE, en échange des anciennes.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Eloge funèbre de Madame Yolande de FONTBARE de FUMAL, ancienne Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancienne collègue, Madame Yolande du Fontbaré de Fumal.

Née à Gand en 1914, Madame du Fontbaré de Fumal est décédée le 10 juillet dernier, à l'âge de 101 ans.

Elle a siégé au sein de notre Assemblée provinciale pendant deux mandats, de 1958 à 1965, en tant que représentante du Parti Catholique du district de Waremme.

Bien connue dans le village de Fumal pour avoir fondé le Comité culturel, elle a également milité pour le droit de vote des femmes et a été à l'initiative de la formation du Parti Social-Chrétien à la fin de la guerre 45.

Avec le décès de Madame Fontbaré de Fumal, le CDH de l'arrondissement de Waremme a perdu une de ses plus anciennes membres.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

VI - Communication du Collège provincial

Document 14-15/360 : Actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial.

Vous trouverez sur vos bancs la note de synthèse relative à cette communication.

Je cède la parole à Monsieur le Député provincial – Président, André GILLES.

- M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,
- M. le Gouverneur, chers Collègues, Mme la Directrice générale provinciale,

Les conséquences humaines des flux migratoires font plus que jamais la une de l'actualité internationale, nationale et même locale. Des hommes, des femmes, des enfants... un bébé est né aujourd'hui à Elsenborn, sont poussés à l'exil, souvent dans des conditions ne respectant nullement la dignité humaine. Doit-on les appeler migrants, exilés, réfugiés ? Comme l'a dit ou l'a écrit très justement Bernard Pivot : « peu importe comment nous les appelons, ce sont eux qui nous appellent ! ».

Face à cette crise migratoire historique, mais pas sans précédent, tous les pouvoirs publics, y compris le nôtre, ont un rôle à jouer. Au-delà de la légitime émotion ressentie par tous ceux pour qui la détresse humaine est intolérable, mais en ayant également à l'esprit nos potentialités matérielles et notre devoir d'équité face à la précarité d'où qu'elle vienne, la Province de Liège entend prendre ses responsabilités et présenter, dans le cadre de ses compétences, des réponses concrètes en termes d'accueil et d'intégration pour les milliers de migrants qui ont été et seront affectés sur notre territoire provincial.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'accord intervenu cette semaine, à une très large majorité, sur la répartition de 120.000 réfugiés au sein de pays membres de l'Union Européenne, nous ne pouvons que déplorer vivement la décision de ceux qui, par leur repli sur soi, sont en train de mettre en péril les principes fondamentaux d'ouverture et de solidarité prônés par cette Europe où le rejet de toute forme d'humanisme n'a pas sa place.

Notre institution se positionne naturellement du côté de ceux qui tapent à notre porte, sans pour autant oublier d'aider ceux qui éprouvent des difficultés chez nous, plutôt que du côté de ceux qui ferment la porte et qui pourtant n'excellent pas nécessairement dans leur volonté de réduire les fractures sociales.

La Province de Liège souhaite donc s'impliquer dans l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur son territoire, et ce, en parfaite concertation, et en parfaite complémentarité avec FEDASIL, la Croix-Rouge, Caritas, les Communes, les CPAS et tous ceux qui rejoindront cette coordination pragmatique.

Avant de faciliter l'intégration de ces candidats réfugiés politiques, il est bien évidemment primordial de les accueillir dans les meilleures conditions. À ce jour, on dispose sur le territoire de la Province de Liège de 11 centres d'accueil opérationnels, énumérés dans la note de synthèse qui vous a été distribuée ; 7 organisés par la Croix Rouge – Rotes Kreuz sur le territoire des communes d'Aywaille, de Trooz, de Sprimont, de Grâce-Hollogne, de Liège, d'Eupen, de Büllingen, 3 par Caritas à Theux, à Jalhay, à Amel et un géré en direct par FEDASIL à Butgenbach. Un 12ème centre, géré par la Croix Rouge, ouvrira prochainement ses portes à Ligneuville. Il sera exclusivement destiné aux mineurs non-accompagnés. D'autres pourraient encore voir le jour à l'avenir, comme le pressent FEDASIL qui coordonne les affectations dans l'ensemble des centres.

La Province de Liège n'a pas attendu le pic de cette crise migratoire pour agir de façon transversale.

Ainsi, en matière d'appui médical, une action provinciale est déjà en cours au sein de certains de ces centres d'accueils. En effet, un premier car médicalisé provincial équipé de deux infirmières se rend, depuis cette semaine, dans les trois centres les plus récents de Theux, de Jalhay et d'Amel. Dans une même logique, un deuxième car sera incessamment mis à disposition de la Croix Rouge.

Par ailleurs, il faut noter que l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion social de Seraing dispense déjà des cours d'alphabétisation aux résidents des Centres de Fraipont et de Banneux.

L'alphabétisation, voilà bien un outil d'expression indispensable au service de la citoyenneté, de la compréhension des réalités sociales, culturelles, économiques, politiques et administrative au service de l'intégration et du vivre ensemble !

Rappelons que la Province de Liège apporte à ce besoin d'alphabétisation pour tous ceux qui en ont besoin toute l'attention qu'elle mérite.

L'Enseignement de la Province de Liège organise depuis très longtemps des formations de ce type dans ses établissements provinciaux de Promotion sociale à Herstal, à Seraing, à Huy-Waremme et à Verviers, ce qui a représenté quelque 600 inscriptions l'année scolaire dernière.

Face aux événements récents, notre volonté est bien évidemment d'intensifier ces actions. C'est pourquoi, lorsque la Ministre Isabelle Simonis a décidé d'octroyer un bonus spécial de 3960 périodes de cours supplémentaires d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons su prendre la balle au bond.

Deux projets concrets ont été proposés en réponse à cette initiative de la Ministre régionale. L'une vise à intensifier les cours d'alphabétisation organisés par l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing aux centres de la Croix Rouge de Fraipont et de Banneux, tandis que l'autre vise à permettre à l'IPEPS de Herstal d'organiser ce même type de formation au Centre de la Croix Rouge de Liège.

L'alphabétisation n'est bien sûr qu'un outil parmi d'autres pour faciliter l'intégration. La réponse provinciale à ce problème sociétal sera globale et diversifiée.

Le Sport est à ce titre un outil d'intégration privilégié en ce qu'il porte naturellement en lui les valeurs de respect, de tolérance, d'effort. L'apprentissage des règles sportives coïncide avec l'apprentissage des règles citoyennes.

Nos atouts en termes de formations et d'infrastructures sportives sont nombreux, et l'intérêt universel pour le sport, peut-être d'avantage pour le football, n'est plus à prouver. Sans doute y a-t-il là des pistes à développer.

La Culture sera également un puissant vecteur d'intégration. Permettre à tous d'accéder et de participer à des activités culturelles est une dimension essentielle de la promotion d'une société inclusive.

Les projets axés sur la promotion de la participation aux activités culturelles peuvent développer la confiance en soi et l'estime de soi, accroître la participation à la société et consolider un sentiment d'identité positive chez de nombreux groupes exposés à un risque d'exclusion, tels que le sont les réfugiés.

Tous les migrants peuvent offrir des richesses culturelles différentes.

Une possibilité pourrait exister : repérer des musiciens d'horizons divers, les rassembler, créer et enregistrer ensemble une musique unique. Là encore, nos ressources provinciales sont

nombreuses, tant au niveau musical que théâtral, notamment.

Dans le secteur des arts plastiques, on pourrait envisager d'étudier une action de témoignages, sous forme d'exposition, par exemple, qui mette en lumière leur identité culturelle aux yeux de la population locale.

D'autres initiatives sont déjà prévues, certaines de longue date, comme l'exposition « L'immigration d'ici et d'ailleurs » que le Musée de la vie wallonne présentera en avril 2016. Plus que d'apporter des réponses au phénomène migratoire, cette exposition tentera de sensibiliser l'opinion publique à l'urgence du problème, et à l'absolue nécessité d'y être solidaire.

Tous ces projets, et bien d'autres encore, feront, pour évaluer leur faisabilité, l'objet de discussions au sein du groupe de travail, qui regroupera des agents des différents départements provinciaux concernés sous la coordination de M. Babette. Ce groupe de travail se réunira le 28 septembre prochain.

Une première réunion plénière regroupant les différents intervenants dont les responsables de FEDASIL, de la Croix Rouge, de Caritas, des communes et des CPAS se tiendra ensuite au Palais Provincial le 1^{er} octobre.

Pour l'efficacité de notre démarche transversale et dans une volonté de totale transparence, je tiens à ce que le Bureau du Conseil soit associé à l'évolution de ce dossier. Ainsi, je pense qu'en octobre un nouveau point de la situation devra être présenté sur ce dossier où vous en conviendrez tous, la Province de Liège est, une nouvelle fois, LÀ pour prendre des initiatives.

Je vous remercie de votre attention et donc à reparler ici ou à tout le moins au Bureau du Conseil provincial qui doit suivre ce dossier pas à pas. Je pense qu'il n'est pas nécessaire à cette heure de faire des communiqués de presse sur la chose, je pense que l'heure est à l'action, à une action réfléchie, discrète, sobre mais néanmoins efficace. La Province est là.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CONTENT ?

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Le monde, l'Europe et donc notre pays fait actuellement face à une crise importante de l'asile politique. La crise à laquelle nous assistons concerne principalement ces personnes qui craignent pour leur vie et la convention de Genève nous rend responsables de leur accueil. Nous avons non seulement l'obligation morale mais également légale de les accueillir décemment.

Je me demande combien de mes collègues, au sein de notre assemblée, ont des parents, des grands-parents, voire même des arrière-grands-parents qui ont dû fuir la guerre, fuir la Belgique, fuir notre belle province car ils craignaient pour leur vie et leur sécurité.

D'après le chercheur de l'ULg et de la Sorbonne, François Gemenne, spécialiste des flux migratoires, la situation que nous vivons actuellement en Europe est comparable à celle liée à l'éclatement de la Yougoslavie dans les années 90. Par contre, ce qui est sans précédent historique, c'est le nombre de personnes déplacées dans le monde, plus de 60 millions. L'Europe, n'en accueille qu'une infime partie. Sur 4 millions de Syriens déplacés, l'UE n'en accueille que 250.000 environ.

Il me semble évident que cette politique devrait être beaucoup plus et mieux concertée au niveau européen et qu'il serait temps de rappeler à certains états membres leurs engagements européens mais ce n'est pas ici le sujet et l'Union européenne n'est pas l'unique pouvoir public concerné par cette crise.

A situation exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Nous faisons face ici à une situation exceptionnelle qui nécessite une mobilisation la plus large possible y compris de tous les pouvoirs publics.

Je me réjouis donc que la Province de Liège ait décidé de s'engager dans cette voie. A travers cet engagement, il me semble que la Province peut apparaître comme l'amie des Communes en les soutenant dans cet accueil ; les CPAS sont par exemple fortement sollicités et le Gouvernement fédéral a appelé les Communes à accueillir plus de réfugiés. Cet engagement doit se faire en bonne entente et coordination avec les organisations de terrain qui sont en première ligne pour l'accueil de ces réfugiés. Je pense à FEDASIL mais également à la Croix Rouge et à d'autres associations ou groupements de citoyens spontanés, parce que c'est arrivé aussi.

L'histoire des sociétés humaines se construit depuis des milliers d'années avec les migrations. Pour l'avenir, il est important d'être attentif à l'inclusion et à construire ensemble notre société. Il est évident qu'il ne faut pas rester sur des déclarations d'intentions et qu'il faut désormais opérationnaliser ces intentions, ce qui me semble en bonne voie.

La Province a des moyens, non seulement financiers mais également logistiques, il est de notre devoir de mettre une partie de ces moyens au service d'un accueil digne de nos obligations internationales et citoyennes.

Mon groupe se réjouit donc de cette initiative et la soutient totalement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie M. le Conseiller. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

La proposition du Député provincial – Président est donc de revenir avec le dossier en Bureau, le plus rapidement possible en fonction de l'évolution du dossier.

VII.- Questions écrites appelant une réponse orale du Collège

Document 14-15/401 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la lutte contre les plantes invasives.

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour.

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur M. Alexandre LEMMENS à venir développer sa question à la tribune.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Député, cet été, plusieurs Contrats de Rivière ont à nouveau fait appel à des bénévoles ou des étudiants pour mener des campagnes d'arrachage des plantes invasives dans leurs bassins versants respectifs.

Ces plantes invasives forment des populations denses, étouffant les autres plantes alentours et provoquant par là un appauvrissement de notre flore indigène. De plus, dans le cas de la berce du Caucase, s'ajoute un problème de santé publique et, pour la balsamine de l'Himalaya, une accélération de l'érosion des berges.

En 2011, la Service Public de Wallonie a lancé un plan régional de lutte contre la berce du Caucase et délivre des subsides aux communes et provinces en faisant la demande. Ce plan était toujours d'actualité en 2015.

Le 19 janvier dernier, en Commission de l'agriculture et du tourisme, la Wallonie, par la voix de son Ministre René Collin, affirmait ne pouvoir annuellement lutter que contre 20% de ces plantes invasives, ce qui prouve combien cette lutte est compliquée et que les moyens qui lui sont alloués sont insuffisants.

La Province de Liège, compétente pour les cours d'eau de 2e catégorie est directement concernée par cette lutte contre les plantes invasives, Berce du Caucase et Balsamine de l'Himalaya principalement. Elle a d'ailleurs adhéré, début 2015, au Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique.

Monsieur le Député, mes questions sont les suivantes : a-t-on une idée de l'évolution des espèces végétales invasives, balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon et Berce du Caucase principalement sur le territoire provincial ?

Deuxièmement, vous serait-il possible de nous présenter un bilan des actions menées et à venir suite à l'adhésion de la Province au Code de conduite sur les plantes invasives ?

Troisièmement, la Wallonie estime que le travail en cours en vue de l'éradication des plantes invasives est insuffisant par manque de moyens. La Province compte-t-elle débloquer des budgets spécifiques à cette lutte en faveur des communes ou des contrats de rivière ?

Et enfin, la Province, via les compétences de supracommunalité, compte-t-elle mettre la lutte contre les plantes invasives à l'agenda des Communes liégeoises ?

Je vous remercie pour vos réponses.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à parole à M. André DENIS, Député provincial pour la réponse du Collège.
 - M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.
 - M. le Gouverneur, Chers Collègues,

Je remercie Monsieur le Conseiller Lemmens pour sa question et l'attention portée à une thématique pour laquelle j'ai personnellement tenu à m'investir, dès mon entrée au sein du Collège provincial.

Tout d'abord il m'importe, vous le comprendrez, de m'écarter quelque peu de votre question...

En effet, vous épinglez les quelques plantes invasives qui défrayent particulièrement la chronique, mais la Province, en tant que collectivité territoriale responsable, a décidé de prendre en compte l'ensemble des espèces invasives, tant animales que végétales.

Il faut savoir, par exemple, que sur plus de 100 espèces présentées sur Harmonia, le système d'information sur les espèces invasives en Belgique, un tiers sont des animaux.

C'est dire l'importance de ne pas réduire le champ d'action en la matière! Surtout lorsque l'on envisage les impacts causés à l'environnement. Il s'agit de la 2^{ème} cause de perte de biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats.

Vous vous doutez que je me suis immédiatement renseigné sur la situation particulière du castor !

Pour votre information, le Castor Fiber, ou castor d'Europe, est indigène alors que le Castor Canadensis, ou castor du Canada, lui, est invasif! Je laisse le soin à M. Gérard de se renseigner sur la situation du raton-laveur.

N'oublions pas les impacts économiques, comme la dégradation d'installations industrielles, la perte de valeur des terrains envahis et les coûts de gestion et de restauration du milieu naturel mais également les dégâts en termes de santé publique ! Outre les brûlures causées par un contact avec la berce du Caucase, d'autres risques, notamment allergiques, sont bien présents.

Actuellement, environ 12.000 espèces exotiques sont recensées dans l'environnement en Europe, plus de 2.500 sont présentes en Belgique et 10 à 15% d'entre-elles peuvent être considérées comme invasives.

Je vous rassure, les espèces ou groupes de population en régression ne peuvent être considérés comme invasifs.

Nous ne sommes malheureusement qu'au début de ce défi, les risques d'arrivée de nouvelles espèces vont grandissant. Heureusement, certaines ne durent qu'un temps !

Pour en revenir au végétal. Concernant votre préoccupation sur le suivi de l'évolution de ces espèces sur le territoire provincial, il faut traiter séparément le cas de la berce du Caucase.

La répartition des espèces est suivie au travers de cartes de référence, notamment celles du Forum belge sur les espèces invasives.

La distribution géographique de la berce du Caucase est suivie via le Portail de la Biodiversité en Wallonie. Il est géré par le Service public de Wallonie à qui la Province transmet, chaque année, les données globalisées des travaux d'éradication effectués et que je vais vous présenter.

Ce suivi des espèces invasives sera intégré au Plan Climat de la Province de Liège, une action territoriale élaborée au bénéfice de l'institution provinciale et des Villes et Communes pour limiter les effets du changement climatique et l'adaptation des territoires aux impacts qui pourront difficilement être évités.

Venons-en à votre deuxième question. C'est dans un objectif de prise en compte globale de la problématique que la Province a adhéré au Code de conduite sur les plantes invasives.

Plusieurs actions ont été continuées, aux côtés de nouvelles initiatives, dans le cadre des 5 engagements principaux liés à ce code.

L'information des services provinciaux concernés a été renforcée, un bilan de présence est effectué avant la réalisation de travaux et les cahiers des charges sont adaptés en conséquence.

Lorsque des plantes invasives sont repérées sur un site de la Province, le Service technique provincial conseille des actions à prendre et effectue un suivi.

Les 2 autres engagements concernent l'information des citoyens et la promotion des plantes alternatives non invasives.

Ces derniers points sont particulièrement importants. Une enquête socio-économique, soutenue par l'Union européenne, a mis en évidence le fait que les gestionnaires d'espaces publics ou privés et les jardiniers amateurs considèrent que le sujet est important et se sentent concernés mais qu'une majorité d'entre eux se considère mal informée.

C'est ainsi que la Province de Liège, en collaboration avec la Province de Luxembourg, mène depuis près d'un an et demi une action d'information et de sensibilisation du public pour la prévention de l'introduction et de la dissémination d'espèces invasives, animales et végétales.

Il s'agit de la publication mensuelle de fiches sur une espèce invasive, ses caractéristiques

et ses impacts mais également sur les bonnes pratiques de prévention.

Initialement publiées sur le site internet provincial, les demandes ont été si nombreuses que ces fiches sont désormais disponibles en version papier et associées à un classeur de rangement qui est actuellement communiqué aux Villes et Communes ainsi qu'aux institutions et citoyens intéressés.

Je ne manquerai pas, au vu de votre intérêt, de vous en remettre un exemplaire et d'assurer l'envoi des prochaines fiches éditées.

La Province mène aussi des actions d'information ciblées, notamment lorsque son Département Développement durable participe à des évènements ou des salons.

Vous rapportez le manque de moyens en la matière et vous vous interrogez sur l'intervention de la Province aux côtés des Communes et des Contrats de rivière...

Permettez-moi de vous rappeler que le Service provincial des Cours d'eau, qui gère 1.000 kilomètres de cours d'eau de 2^e catégorie, soit 2.000 kilomètres de berges sur le territoire provincial, s'est engagé dans la lutte contre les plantes invasives depuis 2009.

Tout d'abord pour l'éradication de la berce du Caucase, puis pour la gestion de la balsamine de l'Himalaya.

De 2009 à 2015, près de 360.000 euros ont été consacrés aux interventions sur tous les lieux de présence de la berce du Caucase signalés par les Contrats de rivière Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Ourthe et Vesdre ; contrats-rivières eux-mêmes aidés directement par la Province et qui l'année prochaine recevront d'ailleurs des moyens complémentaires.

Une concertation poussée entre les acteurs de terrain renforce l'efficacité de ces interventions qui nécessitent une main-d'œuvre spécifique qui ne peuvent se dérouler qu'à des périodes définies et doivent être réalisées 2 fois par an sur chaque site pendant plusieurs années.

J'en viens maintenant et in fine à votre question sur l'intervention supracommunale de la Province pour mettre la lutte contre les plantes invasives à l'agenda des Communes.

Les actions que je viens de présenter en matière de prévention, d'intervention et de collaboration avec les parties prenantes sont, par définition, territoriales et supracommunales. Et même si on peut toujours en faire davantage, elles traduisent l'implication de la Province dans cette problématique.

Cette vision globale et concertée démontre, une fois de plus, l'implication du Collège dans deux de ses axes prioritaires, le développement territorial durable et la supracommunalité et le soutien aux Communes.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 14-15/421 : Question écrite relative à la rationalisation du nombre des Maisons de Tourisme en Wallonie et plus particulièrement en province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Le point 5 de l'ordre du jour : questions écrite relative à la rationalisation du nombre de Maisons di Tourisme en Wallonie et plus particulièrement en province de Liège. Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à venir développer sa question à la tribune.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, en page 77 de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement Wallon 2014-2019, dans le point 2 du chapitre XVIII relatif au tourisme qui s'intitule « organiser les compétences pour une efficacité maximale », il est écrit que, je cite : « le Gouvernement Wallon veillera à simplifier et rationnaliser l'organisation institutionnelle du Tourisme via une clarification du rôle de chaque opérateur et une réduction de moitié du nombre de Maison de Tourisme sans toucher à l'emploi ».

En fin d'année 2014 et en ce début 2015, Monsieur René Collin, Ministre en charge du Tourisme à la Région Wallonne déclarait à la fois dans la presse ainsi qu'en réponse à l'une ou l'autre question parlementaire au Parlement wallon qu'il comptait bien réduire de 42 à 21, le nombre global de maison de Tourisme en Wallonie afin d'éviter la dispersion des moyens humains et budgétaires et donc créer, disait-il, des bassins touristiques plus vastes qui créeraient davantage de produits. Il entendait privilégier la concertation et l'écoute avant de mettre cette restructuration en œuvre dans le courant de l'année 2016.

Il nous revient que cette concertation aurait eu lieu avec les autorités provinciales liégeoises. Vu l'imminence de cette réorganisation mais est-elle bien prévue pour 2016, serait-il possible de faire le point sur l'avancée de ce dossier en province de Liège car nos 11 maisons de Tourisme sont concernées ?

Quelles en seront les conséquences en termes d'enveloppe financière et en termes de perte d'emploi suite à cette réorganisation pour chaque nouvelle maison de tourisme ?

De plus, à travers cette première réorganisation à l'échelon provincial, et selon les termes de la DPR ne doit-on pas imaginer une rationalisation au niveau communal entre syndicat d'initiative et office de tourisme ? Quelle place la FTPL pense--elle pouvoir occuper dans le futur dans le respect des prérogatives de chacun ?

Merci pour les réponses que vous pourrez apporter ces questions qui touchent un secteur important de la vie économique de la Province de Liège et qui est porteur de nombreux emplois.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial pour la réponse du Collège.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez sur effectivement la réforme des Maisons du Tourisme et je vous en remercie car le sujet est effectivement d'actualité.

Tout d'abord, je vous confirme que le Gouvernement wallon, via son Ministre en charge du Tourisme, René Collin, comme vous l'avez cité tout à l'heure, a la volonté d'organiser les compétences touristiques pour une efficacité maximale, fin de citation, comme le précise la Déclaration de Politique Régionale.

Il est par ailleurs exact que le Cabinet du Ministre a souhaité associer les fédérations touristiques de Wallonie et je m'en félicite, aux travaux qu'il mène sur ce dossier et ce afin de pouvoir bénéficier de la vision spécifique de terrain.

Il s'agit donc de réorganiser le paysage « institutionnel » du secteur touristique avec comme objectif, la réduction de moitié du nombre de Maison du Tourisme sur le territoire wallon.

Sachez Monsieur le Conseiller que si nous partageons l'analyse du Ministre sur la nécessité de rationaliser les structures, j'ai aussi très clairement signifié que la garantie du maintien de l'emploi était un préalable inéluctable à ce genre de réforme.

Outre la question du maintien de l'emploi, il est essentiel d'en poser deux autres en amont de toute décision finale : la première relative aux missions et aux rôles des différents organismes touristiques de Wallonie, de l'échelon régional, provincial et communal ; et la seconde relative aux points d'informations touristiques disséminés sur le territoire.

En effet, si l'objectif est d'être plus efficace, il est nécessaire de clarifier « qui fait quoi » pour éviter les doublons.

Par exemple, en termes de promotion, il est bien difficile de mettre sur pied une réelle concertation.

La FTPL en était consciente bien avant la sortie de la DPR puisque dès son plan stratégique 2012, nous avons notamment inscrit la commercialisation qui était pris en charge par personne et il nous semblait que l'échelon provincial est le plus pertinent pour assurer cette mission.

En ce qui concerne les points d'informations touristiques, il est indéniable qu'élargir le périmètre d'action des Maisons du Tourisme sous-entend automatiquement le maintien de plusieurs guichets d'accueil afin d'offrir plusieurs « portes d'entrées » aux touristes en visite sur nos terres. Il n'est d'ailleurs pas concevable de par exemple fermer les bureaux à la Paix Dieu ou à la Ferme de la Grosse Tour, chère à mon Collègue à Burdinne, alors qu'ils sont situés stratégiquement et que ceux-ci ont été réaménagés complètement il y a peu.

J'en viens donc logiquement aux Offices du Tourisme et aux Syndicats d'initiative qui pourront à coup sûr se présenter comme de parfaits relais d'informations décentralisés en complément d'un siège central.

Voici donc en résumé le cadre dans lequel nous avançons dans ce dossier.

Laissez-moi maintenant vous faire part brièvement de la méthodologie qui a été appliquée en vue de rendre ce rapport au Ministre.

Il me semblait essentiel d'aborder le sujet de cette réforme avec les communes, j'ai décidé d'entamer les discussions avec les structures supracommunales autrement dit, avec Meuse-Hesbaye-Condroz, Liège Métropole, Région Verviers ainsi que les communes germanophones. Il va de soi, pour être complet, que nous avons en parallèle ouvert le débat directement avec nos 11 Maisons du Tourisme.

Il ressort de ces rencontres successives des propositions cohérentes et globalement consensuelles. Si je ne peux aujourd'hui vous tracer la carte exacte des futures Maisons du Tourisme, je peux cependant vous dire d'ores et déjà qu'il sera difficile de respecter la règle de réduction de moitié pour notre territoire, puisque nous comptons actuellement 11 Maisons du Tourisme.

Quant à la possibilité de voir certaines communes de notre province constituer une Maison du Tourisme avec des communes d'une province voisine, je voudrais être très clair sur le sujet puisque je privilégie et nous privilégions au niveau de la Fédération du Tourisme et du Collège provincial l'unicité du territoire provincial et ce pour des raisons de cohérence et de bonne coordination.

Cela étant, je pense qu'il faut être attentif et donc défendre des initiatives de collaboration entre les différentes Maisons du Tourisme, qu'elles soient sur notre territoire ou qu'elles soient d'ailleurs sur le territoire de plusieurs provinces et d'ailleurs, avec la FTPL, nous menons déjà ce type de dynamique à l'instar par exemple du projet Destination Ardenne qui réunit la Fédération de Namur, la Fédération de Luxembourg et les différents partenaires de la grande région.

Je ne manquerai pas Monsieur le Conseiller et à tous les Collègues de la Commission de revenir sur ce point et de pouvoir entrer dans une explication beaucoup plus complètes dans les prochaines semaines et je vous remercie de votre question et de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/359 : Evaluation de l'accord de coopération 2013-2015 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/359).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la

parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre Bureau a effectivement examiné ce dossier et en réponse aux questions soulevées, notre Député provincial – Président a rappelé ce qui suit :

- 1) la procédure mise en œuvre qui réunit trois acteurs : le Collège provincial, le Gouvernement et la Conférence des Bourgmestres de la Communauté germanophone.
- 2) au terme de la réunion d'évaluation de cet accord, le Collège provincial a invité à une rencontre, les Chefs de groupes de notre Conseil ainsi que nos amis et collègues de la Communauté germanophone pour présenter et analyser ce rapport.

Tant au terme de la réunion d'évaluation avec les partenaires de la convention qu'au terme de la réunion d'analyse et d'examen par les chefs de groupes et les collègues Conseillers provinciaux, il est donc apparu que la convention était honorée, respectée à la satisfaction de chacun des acteurs sous quelques nuances précisées dans le rapport que vous avez toutes et tous pu lire en vue de notre séance de cet après-midi.

En conclusion, évaluation très largement et très globalement satisfaisante et à la question de savoir et quid demain, quid demain, c'est éventuellement un nouvel accord 2016-2018 et sa préparation est programmée lors d'une prochaine séance de travail qui devrait se tenir en novembre prochain, probablement que les axes fondamentaux de la convention seront les mêmes, quelques ajouts éventuels et à ce stade donc, il a été proposé par le Bureau d'approuver le rapport qui nous est soumis et l'évaluation positive qui est faite de cet accord de partenariat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 14-15/AB/02 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire visant au développement d'un service de retransmission en direct et en streaming des séances du Conseil provincial sur Internet – Montant : 15.000 €

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/AB/02).

Ce document a été examiné par le Bureau du Conseil et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Nous avons Monsieur le Président, j'ai omis de le dactylographier, ce n'est pas grave, j'ai peut être été un peu distrait cette semaine, d'aucun pensait d'ailleurs que ce serait mon dernier rapport mais c'était sous-estimer l'amour que je vous porte.

(Rires)

Quoi qu'il en soit, le Bureau a donc examiné l'amendement de Matthieu CONTENT visant à retransmettre nos séances en direct.

Très bien représenté par son Chef de groupe, l'amendement a été exposé comme étant destiné à susciter le débat et l'intérêt de celui-ci et également susciter et développer la transparence de nos débats et faire montre de pédagogie à l'égard de la population.

Selon l'auteur de l'amendement, celui-ci a également pour intérêt de fournir du contenu à nos débats et de le rendre plus intéressant.

Après un échange relativement long et fourni, le Collège représenté par le Député-Président a d'abord indiqué partager les motivations des auteurs quant à la publicité à donner à nos travaux, quant à la volonté de promouvoir tant, évidemment, la Province en tant qu'institution que le Conseil provincial.

Et de rappeler que plusieurs réformes avaient déjà été accomplies dans ce cadre, et notamment la réforme du Conseil provincial décidée par le Parlement wallon et notamment mise en œuvre par la réduction du nombre des Conseillers mais que s'agissant de la publicité des travaux du Conseil provincial en particulier, on devait aujourd'hui compter, notamment, sur les réseaux sociaux qui peuvent relayer nos débats et nos messages. On peut également compter sur les visites du Conseil provincial qui sont organisées au profit de plusieurs écoles et il faut également compter comme cela a été le cas par le passé, sur les Conseils thématiques retransmis par RTC-Télé Liège. A ce propos d'ailleurs, le Collège a précisé sa volonté d'organiser à nouveau des Conseils thématiques retransmis, le cas échéant, sur RTC Liège et que la réflexion était fort bien avancée et que ces Conseils thématiques devraient revoir le jour rapidement, selon une formule, le cas échéant, légèrement adaptée par rapport aux Conseils que nous avons connus lors de la législature dernière.

On pense notamment, éventuellement à une modification de l'heure de diffusion ou à une modification du nombre d'interventions par groupe politique de nature à maintenir un intérêt de cette retransmission pour le public en allongeant pas inutilement les débats et que donc, cette retransmission de nos travaux était sans doute la meilleure des manières de promouvoir notre Institution et le Conseil provincial en particulier.

Sur, donc, l'amendement en tant que tel, il est estimé par le Collège que l'Institution n'a peut être pas encore la maturité suffisante pour aller dans cette voie là et qu'il faut veiller à bien

mesurer chacune des conséquences d'une publicité qui pourrait s'avérer, oserais-je dire peut être maladroite ou contreproductive, j'essaye de retrouver les mots les plus exactes qui traduisent la pensée des uns et des autres.

En tout état de cause, après ce débat, il est proposé au Conseil de rejeter l'amendement par 5 voix contre l'amendement et 2 voix au sein du Bureau qui ont soutenu celui-ci. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote:

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil qui s'est prononcé en faveur du rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 14-15/361 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'Administration Communale de Fexhe-le-Haut-Clocher et de l'asbl « Coup d'envoi ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 8 de l'ordre du jour (document 14-15/361).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/402 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire organisés par la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 9 de l'ordre du jour (document 14-15/402).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 4 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/403 : Règlement provincial relatif à l'octroi de la deuxième tranche de l'aide aux communes pour l'année 2015 en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie opérée par la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile – versement de la deuxième tranche.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 10 de l'ordre du jour (document 14-15/403).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune). - Je vous remercie Monsieur le Président. A mon ami Fabien CULOT, simplement lui dire qu'en sa qualité d'éminent juriste, il sait qu'un premier suppléant n'est pas obligé de prendre sa charge.

(Rires)

Cela étant dit, j'en viens donc au rapport qui nous concerne. Après l'introduction du point par la Présidente de la Commission, un Commissaire demande si l'étude est terminée et quelle suite y sera donnée.

Madame la Directrice générale, présente à nos travaux et nous l'en remercions, confirme que l'étude est en effet terminée. Elle a été présentée au Conseil des élus. Cette étude recommande la poursuite du travail de réflexion par des groupes de travail et ce, afin d'étudier les hypothèses de mutualisation. Le Conseil des élus recommandera, ou plutôt à recommandé à l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole qui s'est tenue lundi soir de suivre les recommandations du groupe de travail.

Un Commissaire souhaite savoir si de nouvelles conditions ou modalités d'octroi de le l'aide provinciale aux Communes sont prévues ?

Madame la Directrice générale précise qu'actuellement, il n'est pas possible de déterminer les nouveaux critères ou de nouvelles conditions ; dès lors, la deuxième tranche de l'intervention provinciale 2015 sera donc accordée sur base des critères retenus pour la liquidation de la première tranche ; il est à cette occasion rappelé que la deuxième tranche représente 5% du fonds des Provinces, dont à déduire le coût de l'étude.

Dans l'avenir, les critères pourront éventuellement être revus.

Un Commissaire souhaite alors savoir si les groupes de travail qui sont suggérés sont de nouveaux groupes de travail ou si ce sont les groupes qui ont déjà participé à l'élaboration de l'étude.

Il lui est répondu que ce sont les mêmes groupes de travail qui poursuivront les analyses mais avec des thématiques plus précises.

Un Commissaire s'interroge que le timing du paiement de la deuxième tranche et sur le calendrier des modifications budgétaires nécessaires au niveau communal.

Madame la Directrice générale précise que l'argent est disponible, la régularisation d'un budget communal est toujours possible ; en toute hypothèse, dès après le conseil provincial de ce jeudi donc de ce jour, une lettre sera adressée aux Communes pour les informer du montant de la deuxième tranche de l'aide et de la procédure à mettre en œuvre. Il est encore précisé que l'ensemble des Bourgmestres seront informés de la situation lors de l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole, qui se tiendra, qui s'est tenue après notre Commission soit lundi 21 septembre en soirée.

Enfin, deux Commissaires auraient souhaité recevoir une présentation de l'étude ; la synthèse de celle-ci a été remise aux membres de la Commission en fin de séance et la présentation de l'étude par BDO sera également transmise à l'ensemble des membres de la Commission.

Au terme de cet échange, la Présidente a soumis le dossier au vote et c'est par 7 voix pour, 0 contre et 4 absentions que votre Commission vous propose d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/404 : Modification de la résolution du 2 juillet 2015 fixant les tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2015 en ce qui concerne les prix des repas préparés et servis par les élèves des orientations d'études « Hôtellerie » des établissements d'enseignement provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 11 de l'ordre du jour (document 14-15/404).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 4 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/362 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « SSAPL, asbl » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/362).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/363 : Octroi de subventions en matière de Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Centre de Guidance de Seraing à Ougrée ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/363).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mercredi 23 septembre 2015, votre deuxième Commission s'est réunie et a examiné le document 14-15/363 relatif à l'octroi de subventions en matière Sociale - demande de soutien de l'asbl « Centre de Guidance de Seraing à Ougrée ».

A ce sujet, un Commissaire se dit surpris quant à l'ampleur des dettes dudit Centre de Guidance. Madame la Députée lui répond que l'asbl reconnait clairement sont erreur de calcul

d'anticipation dans son budget.

Il lui est demandé si c'est normal que l'avance demandée, 30.000 €, soit si éloignée de la somme due, 120.000 €. Madame la Député répond que même si nous ne connaissons pas le montant prêté par la Commune et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la mesure où la même demande a été faite par le Centre de Guidance aux trois niveaux de pouvoir : Commune, Province et Fédération Wallonie-Bruxelles, et que les deux autres intervenants ont accepté, la Province peut consentir ce prêt sans intérêt.

Le point est adopté par 7 voix pour, pas de voix contre et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Dominique DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon groupe va évidemment voter favorablement ce dossier mais il souhaite, un, que le suivi de l'exécution de la convention fasse l'objet d'un rapport, à tout le moins à la deuxième Commission, régulièrement, et deux, si la Province inscrivait dans ce nouveau processus d'aide de crédit-pont, appelons cela comme on le souhaite, un règlement soit évidemment préparé et partagé lors d'une assemblée de notre Conseil, pas de prime à une gestion parfois aveugle ou chaotique. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/364 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl – Exercice 2013-2014/Prévisions 2014-2015.

Document 14-15/365 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 14-15/366 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/364, 14-15/365, 14-15/366) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Le document 14-15/366 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie cette semaine au Palais provincial. Particulièrement, le dossier 14-15/366 a retenu toute notre attention. Il concerne le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la FTPL - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Ce dossier appelle deux questions de la part d'un Commissaire. Il s'agit d'une part d'une demande d'explications quant aux prévisions budgétaires pour le Tourisme réceptif et d'autre part, d'une demande d'informations supplémentaires quant au vélo tourisme.

D'abord, par rapport au tourisme réceptif, ce Commissaire demande dans quelle mesure il est raisonnable de compter sur 255.900 € de recettes en 2015 alors qu'en 2014 n'a enregistré que 12.000 €, ce qui est toujours 1/3 en moins des prévisions faites antérieurement. Les références chiffrées sont reprises à l'article 562/161/03 de nos documents.

M. le Député provincial MOTTARD ainsi que M. AUSSEMS, Directeur ff de la FTPL apportent deux éléments de réponse à cette question.

D'abord le tourisme réceptif, initialement prévu en hiver 2014 a été lancé au printemps 2015, si bien que les recettes sont réduites d'autant.

Deux, la première année est vraiment une année de lancement pour ce nouveau département touristique, les recettes sont quasi nulles. C'est à partir de la deuxième et la troisième année que les recettes vont se stabiliser. Dès lors, les prévisions de recettes seront favorables pour ce secteur.

Ensuite, par rapport au cyclotourisme et plus techniquement dit « le schéma cyclable directeur pour la province de Liège – Vélo tourisme », ce Commissaire demande des compléments d'informations quant à l'étude en cours pour toutes les thématiques qui s'y rapportent.

Monsieur le Député provincial mentionne que ladite étude se termine ici, fin 2015. Dès qu'il l'aura reçue, il programmera la présentation des conclusions de celle-ci auprès de Liège Europe Métropole bien entendu et auprès des membres de votre troisième Commission.

Enfin, ayant entendu l'ensemble de ces explications, votre troisième Commission marque son accord sur ce rapport annuel positif relatif au contrat de gestion qui lie la Province de Liège et la FTPL.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en termine en vous donnant la répartition des votes. Votre troisième Commission s'est exprimée avec 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/364 et 365, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/367 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Les Drapiers », « Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie – I.S.A. Saint-Luc de Wallonie », « Comités Organisateurs des Instituts Saint-Luc », « Espace 251 Nord – Art contemporain », « Spray Can Arts », « Canadair », de la SPRL « Quai 4 » et de Madame Géraldine VESSIERE.

Document 14-15/368 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Hop Ar Noz ».

Document 14-15/369 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de l'asbl « La Virevolte ».

Document 14-15/370 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SPRL « Les Ardentes ».

Document 14-15/371 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Compagnie Séraphin (Monsieur Jean Vangeebergen), des Improbables (Monsieur Fabrice Ruwet) et des asbl « CDM » et « Comédie d'un jour » dans le cadre de l'opération Odyssée Théâtre – 2ème semestre 2015.

Document 14-15/372 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Eliane REYES.

Document 14-15/373 : Modification de la subvention en matière de Culture – Asbl « Le Moderne » et « La Cie Séraphin » (Monsieur Jean Vangeebergen)

Document 14-15/374 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « L'Institut d'Histoire Ouvrière Economique et Sociale ».

Document 14-15/375 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie »

Document 14-15/376 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Gabriel TECLU.

Document 14-15/377 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Seraing ».

Document 14-15/405 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Acaliège » et « Ricochets ».

Document 14-15/406 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « FIDEC ».

Document 14-15/407 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville de Waremme.

Document 14-15/408 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Voix de Femmes ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 de l'ordre du jour actualisé (14-15/367, 14-15/368, 14-15/369, 14-15/370, 14-15/371, 14-5/372, 14-15/373, 14-15/374, 14-15/375, 14-15/376, 14-15/377, 14-15/405, 14-15/406, 14-15/407, 14-15/408) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Les documents 14-15/370, 372, 373 et 407 ayant soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Cela fait une dizaine de documents. Je ne reviens pas sur les points qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque pour alors s'attacher aux points 370 qui est une demande de soutien de la SPRL « Les Ardentes » pour lequel un Commissaire s'interroge sur le montant de 3.267 € destiné

à la location d'un chapiteau en lieu et place du chapiteau provincial initialement prévu mais réservé au Tour de France. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un accord ponctuel et exceptionnel.

Pour le point suivant qui est le point 372 qui est une demande de soutien de Madame Eliane REYES, subvention de 3.000 € pour l'édition d'un CD de valses de Chopin, un Commissaire s'interroge sur l'ancrage liégeois de cet artiste, pianiste de talent certes, née à Verviers mais qui ne réside pas dans notre province et qui n'a aucun lien avec l'un ou l'autre organisme culturel liégeois. De plus, la motivation pour la réalisation de cet enregistrement tel que présentée dans la fiche du demandeur disponible sur le portail des Conseillers précise que cette dame souhaite enregistrer des valses de Chopin, et que son désir remonte à longtemps puisqu'il s'agit d'un passage en télévision en 1987.

Il lui est répondu que cet enregistrement est bien avec un ancrage liégeois puisque la production de ce CD se fera bien avec la collaboration de Luc Baiwir.

Au point 373 relatif à ma modification de subvention en matière de culture, asbl Le Moderne et Cie Séraphin, un Commissaire s'interroge suite à la lecture de la fiche du demandeur Cie Séraphin du fait qu'il soit mentionné que les justificatifs d'une subvention antérieure n'aient pas été fournis. Il est signalé que cette compagnie est en ordre puisque ces justificatifs sont bien arrivés le 28 mai 2015.

Dernière point, le point 407 relatif à une demande de soutien de la Ville de Waremme. Un Commissaire s'interroge sur la motivation de la demande qui précise que la bibliothèque Pierre Perret se voit octroyer une subvention de 2.590 € pour une action supracommunale, sans plus, de juillet à décembre 2015.

Il lui est répondu que la bibliothèque Pierre Perret de Waremme s'inscrit comme lieu central dans le cadre du réseau de lecture publique à Waremme mais que son action s'inscrit également ici en partenariat avec 5 autres Communes voisins et que de cette façon, elle peut prétendre à solliciter une aide supplémentaire dans le cadre de la supracommunalité.

Pour l'ensemble des points qui nous sont proposés, le vote a été de 7 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les autres documents, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

A l'unanimité, le conseil adopte les quinze résolutions.

Document 14-15/378 : Marché public de services – Procédures négociée avec publicité européenne – Contrat de performance énergétique, de maintenance et de dépannage des installations électriques, de chauffage, de climatisation et de ventilation pour une durée de 10 ans, au bâtiment « Charlemagne » - Choix du mode de passation et arrêt des conditions du marché.

Document 14-15/379 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition de mobilier « Pot commun 2016-2018 » destiné à couvrir les besoins de l'ensemble des établissements et services provinciaux au cours des années 2016, 2017 et 2018 avec possibilité de reconduction de maximum trois fois deux mois.

Document 14-15/380 : Etablissements et services provinciaux : Marché-stock de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement non-didactique 2015 financé par la Province de Liège, de matériel de cuisine de collectivité pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège pour une période d'un an (2015-2016).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32, 33 et 34 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/378, 14-15/379, 14-15/380) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/381 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil de Lierneux.

Document 14-15/382 : Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements scolaires provinciaux ainsi qu'aux Hauts-Sarts.

Document 14-15/383 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux et à la Médiathèque des Chiroux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35, 36 et 37 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/381, 14-15/382, 14-15/383) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstention pour les documents 381 et 382 et par 9 voix pour et 3 abstentions pour le document 383.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/384 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 14-15/384).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/385 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demandes de soutien de la Ville de Hannut.

Document 14-15/386 : octroi de subventions en matière de Sports- Demande de soutien de l'asbl « CS Sart-Tilman ».

Document 14-15/387 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue francophone de Handball ».

Document 14-15/388 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Union Beynoise Handball ».

Document 14-15/389 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Stade Waremmien FC ».

Document 14-15/390 : Octroi de subventions en matière de Ruralité – Demande du soutien de l'asbl « RTC Télé Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39, 40, 41, 42, 43 et 44 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/385, 14-15/386, 14-15/387, 14-15/388, 14-15/389) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Les documents 14-15/385 et 390 ayant soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre quatrième Commission réunie ce lundi 5 septembre a d'abord examiné le point 14-15/385 relatif à la demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'aide apportée à la manche de Hannut de la Lotto Cross Cup.

Un membre de notre Commission s'interroge si les pièces justificatives présentes dans le dossier portent effectivement sur l'édition 2014 alors que cette compétition a également eu lieu en janvier 2015.

Il est répondu affirmativement à cette demande, le responsable de la Cross Cup ayant rencontré quelques problèmes avant de transmettre ces pièces justificatives.

Néanmoins, il s'agit d'une manifestation récurrente pour laquelle un accord de subvention de 5.000 € a été conclu avec les organisateurs jusqu'à l'année 2018. Les mêmes justificatifs reviennent donc d'année en année.

Suite à cette réponse, notre Commission a adopté ce point par 9 voix pour et 3 abstentions.

Le document 14-15/390 relatif à l'octroi de subvention en matière de Ruralité – demande de soutien de l'asbl RTC Télé Liège a également soulevé plusieurs questions.

Tout d'abord, il est demandé un peu plus de détails sur la manière dont ces capsules vont se décliner. Il est répondu que la ruralité comprend certes l'agriculture mais qu'il est nécessaire de mieux faire connaître le monde rural à ceux qui soit y vivent depuis peu ou qui habitent en ville.

Il s'agit en quelque sorte, pour reprendre d'expression de notre Député, de se faire rencontrer le rat des villes et le rat des champs ou encore de faire cohabiter les personnes de la campagne au sein de la métropole liégeoise. L'objectif est de démontrer leur complémentarité, notamment sur différents sujets que ce soit par exemple en matière d'enseignement, de santé mais aussi bien entendu d'agriculture.

Il est également demande si on a une quelconque influence sur le contenu de ces émissions, si d'autres facteurs sont impliqués ou si d'autres avis sur la ruralité sont sollicités. De même, sait-on le moment où ces capsules vont être diffusées ?

D'autres acteurs seront impliqués dans ce projet comme la Fondation Rurale de Wallonie qui apportera toute son expertise en matière de ruralité.

Ces émissions de 6 à 10 minutes devraient être diffusées à raison d'une par mois. L'heure de passage de ces reportages n'est pas encore connue.

Au niveau du contenu, il est évident que l'indépendance des journalistes de RTC doit être respectée, le Collège a dès lors choisi de guider les journalistes. Ces émissions seront réalisées avec des personnes de terrain.

Et il est aussi évident que plus il y aura d'idées pour enrichir ces capsules mieux ce sera. A la demande d'un autre Conseiller, il est proposé de prolonger la diffusion de ces capsules sur Télé Vesdre.

Notre Commission a approuvé ce point par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/386, 387, 388 et 389, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le groupe CDH-CSP se réjouit de cette initiative de capsules vidéo visant à mettre en valeur le monde rural. Nous suggérons que le premier sujet traite de la problématique agricole et de la crise du lait, avec comme message une recommandation à nos citoyens d'être solidaires vis-à-vis de nos agriculteurs et nous tenons aussi à votre disposition quelques idées. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 14-15/391 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing – Orientation général et économique.

Document 14-15/392 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing – Orientation technique.

Document 14-15/393 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat polyvalent mixte de Herstal.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45, 46 et 47 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/391, 14-15/392, 14-15/393) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/409 : Mise à disposition de la Ville de Hannut d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 48 de l'ordre du jour (document 14-15/409).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/410 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.

Document 14-15/411 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2013 de la Mosquée FATIH à Saint Nicolas.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49 et 50 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/410, 14-15/411) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/412 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 51 de l'ordre du jour (document 14-15/412).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/413 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1^{er} septembre 2015 à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers.

Document 14-15/414 : Désignation au 1^{er} octobre 2015 d'un receveur spécial des recettes des Prêts Jeunes Ménages et des Prêts Installations Jeunes.

Document 14-15/415 : Désignation au 1^{er} octobre 2015 d'un receveur spécial des recettes au Service des Sports.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 52, 53 et 54 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/413, 14-15/414, 14-15/415) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de l'adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/394 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors TVA.

M. LE PRESIDENT. - Point 55 de l'ordre du jour (document 14-15/394).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 14-15/395 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève », en abrégé « CRA asbl » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 56 de l'ordre du jour (document 14-15/395).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/396 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Pays de Herve-Futur ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 57 de l'ordre du jour (document 14-15/396).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission réunie ce mardi 22 septembre a examiné le document 14-15/396 concernant l'octroi de subventions en matière d'agriculture. Une demande de soutien de l'asbl « Paye de Herve Futur ».

D'emblée, le Président précise que l'asbl est chargée de la récolte des pneus usagés. Un Commissaire demande s'il s'agit d'une procédure spécifique pour cette asbl ou si elle pouvait s'intégrer de manière plus large dans l'ensemble de la province.

Il lui est répondu qu'il s'agit de pneus agricoles et que l'asbl « Pays de Herve Future » est active sur 11 Communes du plateau.

Le même Commissaire demande pourquoi le traitement n'est pas effectué par Intradel. Il lui est répondu qu'Intradel n'assure pas le traitement des pneus quels qu'ils soient, agricoles ou autres.

Le même Commissaire se demande si en élargissant le processus, on optimaliserait pas le subside. Le Directeur lui répond qu'au départ il faut un travail de contact entre l'administration communale et les fermiers et il ajoute que d'autres communes seraient intéressées via les agences de développement local.

Finalement, la résolution est adoptée par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/397 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture- Demande de soutien de 3 Services de remplacement agricoles (S.R.A.).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 58 de l'ordre du jour (document 14-15/397).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/398 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Belgomania ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 59 de l'ordre du jour (document 14-15/398).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote:

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/416 : Etudes de techniques spéciales et d'acoustique, études de stabilité, essais de sol et coordination de sécurité-santé projet et réalisation dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de développement culturel – Marchés de services – Appel d'offres ouvert.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 60 de l'ordre du jour (document 14-15/416).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/417 : Services provinciaux : Marchés de travaux – Mode de passation et conditions du marché ayant pour objet « Travaux de réparation et d'aménagement du cours d'eau « La Fossoule », n° 9-06.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 61 de l'ordre du jour (document 14-15/417).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/418 : Marché public de travaux – Remplacement de vannes des radiateurs manuelles par des vannes thermostatiques dans divers établissements provinciaux – Procédure négociée directe avec publicité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 62 de l'ordre du jour (document 14-15/418).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 22 septembre 205 pour examiner le point 14-15/418 concernant le remplacement de plus ou moins 2.000 vannes manuelles par des vannes thermostatiques pour radiateurs dans divers établissements provinciaux.

Un Commissaire demande si en province de Liège, une firme a la capacité pour exécuter ce travail. Il lui est répondu que oui, d'autant qu'il y aura un délai de 60 jours ouvrables pour réaliser ces remplacements.

Le résultat du vote est le suivant : 6 pour, 3 abstentions et 0 contre. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/422 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Ecole polytechnique et Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal – Travaux de désamiantage de la chaufferie et de deux sous-stations.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour (document 14-15/422). Je vous informe que ce point a été porté à l'ordre du jour de la séance de ce 24 septembre avec l'accord des Chefs de groupes qui ont été consultés sur la situation d'urgence, conformément à l'article 71 du ROI.

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/419 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » arrêtés au 31 décembre 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 64 de l'ordre du jour (document 14-15/419).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 65 de l'ordre du jour actualisé.

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2015, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 19 octobre à 15H00, évidemment avant il y a notre assemblée extraordinaire pour le départ de notre Gouverneur.

La réunion publique est levée à 16 H 40'.

XI.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.